



REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 mai 2020**

DELIBERATION N° : 20200527_17**OBJET :** Création d'emplois de collaborateurs de cabinet

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le 29 MAI 2020

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents	38
Procuration	1
Votants	39
Abstentions	0
Exprimés	39

L'an deux mille vingt, le vingt sept mai à quinze heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Halle - Place François Mitterrand – rue du Général de Gaulle - 97480 SAINT-JOSEPH, sous la présidence de Patrick LEBRETON, Maire.

Présents

LEBRETON Patrick ; MUSSARD Rose-Andrée ; HUET Mathieu ; LEJOYEUX Marie-Andrée ; HOAREAU Sylvain ; K/BIDI Emeline ; LEBON David ; LEICHNIG Stéphanie ; MUSSARD Laurent ; FRANCOMME Mélanie ; LANDRY Christian ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; HUET Henri Claude ; FULBERT-GERARD Gilberte ; VIENNE Axel ; JAVELLE Blanche Reine ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; MOREL Harry Claude ; COURTOIS Lucette ; LEBON Guy ; BATIFOULIER Jocelyne ; AUDIT Clency ; MOREL Manuela ; HOAREAU Emile ; CADET Maria ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; COLLET Vanessa ; NAZE Jean Denis ; GEORGET Marilyne ; KERBIDI Gérald ; DAMOUR Colette ; HUET Jocelyn ; LEBON Louis Jeannot ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean-Fred ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie.

Absents – Représentés

NASSER Haïfa représentée par LEBON Louis Jeannot

Le Maire



Patrick LEBRETON

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame FRANCOMME Mélanie, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Séance du 27 mai 2020

DÉLIBÉRATION N° : 20200527_17

OBJET : Création d'emplois de collaborateurs de cabinet

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

L'article 110 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée dispose que l'autorité territoriale peut, pour former son cabinet, librement recruter un ou plusieurs collaborateurs.

Jusqu'à maintenant, la commune disposait de 2 emplois de collaborateur de cabinet. L'arrêté préfectoral n°179/SG/DCL du 30/01/2020 portant surclassement de la commune dans la strate démographique des communes de plus de 40 000 habitants permet désormais d'en disposer de 3.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la création d'un poste de collaborateur de cabinet supplémentaire, portant ainsi l'effectif total à trois ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Les dépenses seront imputées aux articles 64 131, 64 51 et 64 53 du chapitre 64.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu l'article 110 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°179/SG/DCL du 30 janvier 2020 portant surclassement de la commune dans la strate démographique des communes de plus de 40 000 habitants,

Vu la note explicative de synthèse n°17,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 38

Représentés : 1

Pour : 39

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}.

APPROUVE la création d'un poste de collaborateur de cabinet supplémentaire, portant ainsi l'effectif total à trois.

Les dépenses seront imputées aux articles 64 131, 64 51 et 64 53 du chapitre 64.

Article 2.-

AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire

par transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



Patrick **LEBRETON**